

MEDIAPART

Pédophilie ? Non. Pédocriminalité !

- 13 avr. 2016
- Par [Séverine Mayer](#)
- Blog : [Regard sur ...](#)

Parce que parfois, les mots n'ont pas le sens qu'on leur donne. On ne mélange pas tout... C'est de crimes qu'il s'agit, de viols d'enfants... Pas "d'attirance sexuelle"... Des agressions. Des viols, sur des enfants qui n'ont rien demandé.

Partage

Ces dernières semaines, à la lecture de centaines de commentaires, il m'est apparu qu'il est grand temps de faire la lumière sur ce qu'est la pédophilie, et marquer cette différence, infime sur papier mais immense dans les faits, avec la pédocriminalité.

La définition de la pédophilie d'abord, et son étymologie : du grec « païs » -> enfant, et « philia » ->amitié. Un pédophile, dans le sens étymologique, serait donc une personne qui aime les enfants, qui a de l'amitié pour les enfants. Avec le temps, la notion d'attirance sexuelle est apparue, concernant des enfants d'âge pré-pubères. En réalité, c'est plutôt le mot « pédérasie » qui devrait être utilisé, son étymologie étant « païs » ->enfant, et éros ->amour sexuel.

Mais l'un ou l'autre de ces mots... Peu importe, en réalité, ils ne sont pas adaptés. Ni l'un, ni l'autre.

Car il ne s'agit pas d'actes d'amour, ni d'amitié.

La pédophilie telle qu'on en parle dans l'actualité n'a rien à voir avec le mot dont il est question.

Non, il ne s'agit pas de poursuivre des personnes qui auraient eu un sentiment amoureux pour des enfants et l'auraient « peut-être » exprimé maladroitement par des caresses déplacées.

Il s'agit de pédocriminalité. De crimes.

Et les mots font toute la différence. On parle de crimes. Le problème, c'est que la notion de « pédophilie » n'existe pas au regard de la loi, elle n'existe que médicalement.

La plupart des législations du monde condamnent comme un délit (voire un crime) les relations sexuelles avec un mineur civil n'ayant pas l'âge de la majorité sexuelle (qui varie de 12 à 21 ans, et en Europe de 13 à 18 ans). Les relations entre mineurs, ou entre mineurs proches en âge et ou maturité, ne sont en général pas concernées, ou sont tolérées. En France, la majorité sexuelle est fixée à 15 ans. Il y a donc toujours des personnes pour laisser supposer que, à partir de 15 ans, la victime l'a sans doute un peu cherché, ou était consentante. Pourtant, dans les faits, c'est rarement le cas.

Alors, de quoi parle-t-on ?

La plupart des témoignages que j'ai reçus parle d'agressions sexuelles avec ou sans pénétration bien avant l'âge de 10 ans (parfois même bien avant 5 ans...). Des enfants contraints à des caresses, des fellations, des actes écoeurants, que souvent ils ont vécu dans la stupeur car ils ne comprenaient pas ce qui leur arrivait. Ils ressentent par contre un malaise, une douleur, une peur. Parfois, lorsque ce n'est arrivé « que » quelques fois de manière espacées, la mémoire a « bloqué » ces souvenirs, qui ont rejailli des années, voire des décennies après les faits. Souvent à l'occasion d'un choc émotionnel.

La plupart des témoignages donc, parlent bien d'actes violents, vécus douloureusement. Et ce n'est pas tout. On dépasse souvent ce stade de « caresses »... On parle de véritables viols (avec pénétration), de violences psychologiques associées, de menaces, de chantage... De coups. On parle bien de crimes. Répétés la plupart du temps.

Non, ces adultes qui ont commis ces crimes ne sont pas « pédophiles », ils ne sont pas amis des enfants, ce sont des pédocriminels.

Il est temps que la loi change : qu'il soit fait état de crimes, systématiquement lorsqu'un enfant est agressé sexuellement. Il est temps que le viol d'enfants soit classé au plus haut point de gravité des crimes. Car nous tous qui avons vécu cet enfer, savons à quel point cela nous a brisés, à vie. Il est temps également que la notion d'inceste ne soit plus qu'une notion justement ! Un facteur aggravant ? Non, le crime parmi les crimes. Le plus odieux, le plus douloureux, le plus sournois, le plus abject. Contraindre son propre enfant à l'insécurité permanente, la violence, la douleur, la peur, puis la honte, la culpabilité... Amputer son propre enfant de sa dignité, de sa famille... Ce devrait être le crime le plus grave de tous les crimes.

Mais voilà... On continue de parler proprement, politiquement correct. On parle donc de pédophilie, d'attouchements... On parle d'adultes « malades »... Les pauvres.

Nous savons que la majorité ne sont que des pervers narcissiques, des manipulateurs, qui ne s'estiment pas malades d'ailleurs. Si nos bourreaux avaient éprouvé le moindre remord, s'ils avaient eu un peu honte de ce qu'ils nous ont fait, s'ils existait chez eux un minimum de conscience, alors ils auraient cherché à se faire soigner, et surtout, ils nous auraient demandé pardon. Au lieu de ça, ils vivent en s'arrangeant toujours pour que nous passions pour des malades, des menteurs.

Les médias, la société doivent changer leur façon de parler, de dire les faits. Ils doivent dire crimes, violeurs d'enfants, ils doivent dire les choses telles qu'elles sont. Le regard sur les victimes doit changer, nous n'avons pas à porter sur épaules le poids de la honte, du sujet tabou, de l'indignité. Nous devons être protégés, pris en charge, soutenus, entendus.

C'est le regard des autres qui nous empêche de parler. C'est le jugement des autres qui nous fait hésiter à porter plainte. Parce que quoi qu'on fasse, nous sommes soumis au jugement, à la pitié, ou au mépris. La société considère que nous sommes sales, que notre parole n'est peut-être pas légitime.

La loi doit partir du principe qu'une personne qui a été victime d'un pédocriminel a besoin de plusieurs décennies pour parvenir à surmonter toutes les épreuves qui l'attendent avant de pouvoir faire la démarche de « porter plainte »...

Il ne s'agit pas de vengeance, il ne s'agit pas d'acharnement. Il s'agit de demander justice, car nous sommes des personnes polytraumatisées, psychologiquement, physiquement. Une partie de nous a été amputée et nous avons dû, d'abord, faire en sorte de rester en vie.

Non au délai de prescription. Ce délai est le reflet de ce que la justice pense des crimes que nous avons subis : « pas si graves ». La justice imagine que 20 années après la majorité suffisent à avoir effacé la douleur, à avoir refermé cette plaie béante dans nos entrailles. 20 années suffiraient donc pour que nous soyons sortis d'affaire.

Cela fait 26 ans que j'ai eu 18 ans. Comme les plupart des victimes, je continue de faire des cauchemars. Mon corps continue de souffrir. Je continue de faire des crises de dissociation. Je continue d'avoir peur, de manière irrationnelle, que l'on fasse du mal à mes enfants. Des thérapies, j'en ai suivies, des années. Je sais, j'ai compris, j'ai décortiqué mon vécu. Mais voilà... Comme toutes les victimes, il y a une chose évidente, une chose contre laquelle je ne peux pas lutter : ce vécu, aussi immonde soit-il, fait partie de moi, de la manière dont je me suis construite. C'est en moi. Je peux tout tenter pour oublier... Mais c'est là. En moi. Dans mes os, dans mes neurones, dans mon cœur.

Cette petite fille de 4 ans¹/₂ enfermée en enfer durant 14 ans, cette enfant là est en moi.

Les autres victimes me disent la même chose... « C'est là, en moi, même si je voudrais que ça disparaisse ! »

La perpétuité pour nous. La prescription pour les pédocriminels ? Pourquoi ?

La pédocriminalité est un crime contre l'humanité : elle nie l'humanité de milliers d'enfants chaque année en France. De combien de millions dans le monde ? Ouvrons les yeux...